

LES SITES COURTANET-LESFURETS.COM - SUPPORT-LESFURETS.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site est inscrit sur la liste noire du site [abe-infoservice.fr](#) depuis le 13/08/2025. Il est aussi utilisé le site [support-lesfurets.com](#) placé en liste noire le 26/06/2026

Un de nos adhérents a été contacté par une personne lui proposant un prêt à taux zéro dans le cadre de la transition énergétique. L'étude des maigres informations à notre disposition montre assurément que la situation est tout sauf claire. Le nombre de sites frauduleux est considérable. Devant cette situation, nous ouvrons cette page qui va concerner tous les nouveaux sites à l'exception des clones frauduleux de [meilleurtaux](#) et de [younited crédit](#) qui font l'objet d'articles avec leur nom.

Vous trouverez ci-dessous déjà un article concernant des noms frauduleux

<https://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/les-sites-cellule-taux-zero-com-service-eco-ptz-com-services-ptz-eco-com-lesfurets-ecoptz-fr-renovationenergetique-ecoptz-com-transition-energetique-aides-com-ptz-lesfurets-com-transition-eco-energie/>

Vous trouverez ci-dessous l'article de l'EST REPUBLICAIN paru le 17 septembre 2019 :

[L'article de l'EST REPUBLICAIN du 17 septembre 2019 concernant l'arnaque au détriment de](#)

meilleurtaux

Nous gérons des dossiers nés d'une arnaque aux faux rachats de crédit. L'examen de dossiers nous a permis d'identifier un nombre important de noms de domaines usurpant ce nom très connu. Une enquête est déjà en ligne car outre le nom meilleurtaux, il est aussi usurpé le nom de la société younited crédit. Vous trouverez le résultat avec le lien ci-après

<https://adcfrance.fr/credit-leasing/lutilisation-des-noms-meilleurtaux-younited-credit-pour-des-arnaques-au-faux-rachat-de-credit/>

Vous trouverez ci-dessous comment fonctionne l'arnaque et vos démarches si vous êtes victime. Vous aurez une deuxième partie pour le résultat de nos recherches.

ATTENTION !

Ces escrocs créent actuellement des faux crédits avec CARREFOUR BANQUE. Nous avons plusieurs victimes concernées.

La méthodologie de l'arnaque :

- Le consommateur est contacté par une société dénommée "meilleurtaux" ou lelynx. Il lui est proposé de racheter ses crédits à la consommation compte tenu des taux historiquement bas.
- Il lui demandé d'envoyer tous les documents nécessaires (copie des contrats de crédits, avis d'imposition, pièce d'identité...) pour étudier la situation.
- Peu de temps après la personne reçoit sur son compte le montant du capital. Elle est alors informée qu'il s'agit d'une erreur. Elle n'était pas destinataire de ces fonds. Elle doit renvoyer cette somme vers un compte à l'étranger.

Dans le cas de notre adhérent, ce sont trois prêts qui ont été mis en route à son insu. Notre adhérent n'a pas revu ces sommes mais par contre doit maintenant "dialoguer" avec les organismes de crédit pour ne pas avoir à payer ces crédits qu'il n'a pas souscrit.

L'action juridique pour l'annulation des contrats :

Avant d'entrer dans le détail de

nos recherches, il convient de donner une vue juridique des litiges qui sont nés de cette usurpation d'identité et comment les traiter.

- Il faut demander une copie des contrats aux organismes de crédit. Dans le cas de notre adhérent, les signatures sont grossièrement imitées. Il faut donc agir de la façon suivante :
- Il faut des spécimen de signatures (à minima une dizaine sur une feuille blanche pour prouver

les fausses signatures) Il faut une feuille de signatures y compris du co emprunteur (si c'est le cas) par banque.

- Il faut déposer plainte.

Ces démarches étant faites, bien évidemment, il faut nous contacter dans les plus rapides délais pour que nous puissions examiner le dossier. Le mieux est de nous rencontrer avec la copie de tout le dossier. Vous trouverez les lieux d'accueil de notre association en consultant le lien ci-dessous si vous êtes en Lorraine :

<https://adcfrance.fr/adc-france/antennes-locales/>

Si vous n'êtes pas dans notre région, les mails, le courrier et le téléphone seront utilisés. C'est aussi très efficace !

Vous devriez avoir à faire le plus rapidement possible :

- Il faut envoyer un courrier recommandé avec AR à la société qui a vendu les produits (pompe à chaleur ou panneaux) pour demander comment est-il possible que les escrocs aient une parfaite connaissance de la vente et de ses conditions.
- Il faut envoyer un courrier recommandé avec AR à chaque banque pour expliquer la contestation de la validité du contrat en joignant la copie de la plainte et une feuille de signature.
- Il faut faire opposition à tout prélèvement auprès de sa banque
- Si des prélèvements ont déjà eu lieu, il demander l'annulation de ceux-ci en application de l'article L. 133-24 du Code Monétaire et Financier. Il faudra joindre la copie de votre plainte à votre banque.

En cas de refus, nous interviendrons à vos côtés. Vous trouverez à la fin de cet article comment nous joindre, des exemplaires de la revue trimestrielle et les renseignements sur l'adhésion, nécessaire pour que nous puissions vous aider.

Le site internet

Il a été créé le 14/05/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/courtanet-lesfurets.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 87 68 28 28

Le numéro 07 43 13 03 33

Il s'inscrit dans une série intéressante :

contact-republic.com 07 43 13 03 22

gsm-france.com 07 43 13 03 23

gsm-france.com 07 43 13 03 29

courtanet-lesfurets.com 07 43 13 03 33

gsm-france.com 07 43 13 03 34

gsm-france.com 07 43 13 03 37

actions-gpt.com 07 43 13 03 38

Le numéro 07 43 13 06 66

Le numéro 07 43 13 11 11

Le numéro 07 43 13 12 03

Le numéro 07 43 13 19 10

Il fait l'objet d'une alerte :

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/885400>

Le numéro 07 43 13 21 36

Il s'inscrit dans une série intéressante :

courtinet-lesfurets.com 07 43 13 21 36

asp11-ipo.com 07 43 13 21 37

bunq-pretimobilier.com 07 43 13 21 39

courtinet-lesfurets.com 07 43 13 21 49

Le numéro 07 43 13 21 49

Les faux noms

- M. Sébastien BAUD
- M. Daniel PELLETIER
- M. Max RENAUD

- M. Romain CHEVALIER
- M. François BELGRAND
- M. Nicolas LAURENT

Les produits

Il est proposé le rachat de crédit souscrit lors de l'achat de panneaux photovoltaïques ou ou de pompes à chaleur.

Il est fourni un KBis au nom de la banque de France !!!

Les règlements

Le site utilise :

Un compte belge BE27 4429 1000 0173 ouvert au nom de VERSELE LAGA

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1679 8000 0100 0188 6930 451

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0127 6904 9524 695 ouvert au nom de M EL PASTANT Jean Marc

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0172 4005 9106 922

Un compte français ayant l'IBAN FR76 3083 3830 0006 3105 4902 068 ouvert au nom de la société GEP

Un compte italien ayant l'IBAN IT83 P010 3014 1000 0006 3461 531 ouvert au nom de PASCSITMMARE

Les informations juridiques

Le site courtanet-lesfurets.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 13/08/2025.

Le site support-lesfurets.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 26/06/2026.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 80 € aux frais de l'action soit 130 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous

dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

